PRÉEMPTER UNE MAISON POUR LOGER DES LOCAUX

DESCRIPTION

Face à la menace de voir une maison vendue à des investisseurs étrangers, la mairie de Guimaëc a adopté une stratégie proactive en exerçant son droit de préemption pour garantir que cette propriété demeure réservée aux résidents locaux.

En optant pour cette approche, la mairie démontre son engagement à maintenir le tissu social de la communauté et à préserver l'équilibre entre les habitants permanents et les résidences secondaires.

La préemption par la mairie s'avère être une mesure préventive et visionnaire pour protéger l'identité locale de Guimaëc. De plus, en s'alignant avec le plan zéro artificialisation nette, la mairie démontre sa responsabilité environnementale en préservant les terres non construites et en encourageant un usage raisonné du sol.



CONTACT

0

Guimaëc, 2023

 \geq

Mairie de Guimaëc: 02 98 67 50 76

THÉMATIQUES

Logement et Habitat / Construction

Vie locale / Cohésion entre habitants

REPÈRES

7,15

